Porteurs de projet : candidatez pour le label ÉcoQuartier 2020 !

Décalée et resserrée dans le temps en raison de la crise sanitaire Covid 19, la campagne 2020 de labellisation ÉcoQuartier est désormais ouverte sur la plateforme officielle. Vous avez jusqu'au 23 septembre 2020 pour candidater aux labels étapes 2, 3 et 4. A vos candidatures !



Le calendrier de la campagne de labellisation ÉcoQuartier a du être revu en raison de l'épidémie Covid-19 et du report du second tour des élections municipales.

Les dates et échéances ont été revues et resserrées dans le temps par rapport aux précédentes campagnes.

Voici le calendrier de la campagne 2020 :

- **15 septembre 2020** : date limite pré-candidature (labels étapes 2, 3 et 4)
- **23 septembre 2020** : date limite de finalisation du dossier et de candidature (étapes 2, 3 et 4)
- **Du 01 octobre au 30 novembre 2020** : expertise des dossiers candidats aux labels 2, 3 et 4
- **Avant le 17 décembre 2020** : commissions régionales
- **Au plus tard le 31 décembre 2020** : validation de l'obtention des labels
- **Courant janvier 2021** : commission nationale
- **Courant Février 2021** : cérémonie de remise des labels

Porteurs de projet, des mémos ont été conçus pour vous accompagner dans le dépôt de votre candidature sur cette plateforme.

Infos pratiques

Jusqu'au 23 septembre

Liens utiles
En savoir plus